

## CTL « emplois » du 5 janvier 2016 2eme convocation

La loi de finances pour 2016 prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Corrigé du solde des transferts entre programmes (+19 ETP), ce sont au total 2 111 suppressions nettes d'emplois qu'il faut répartir entre les services (1 934 en 2015).

PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016
- 2 438	-2 023	- 1 988	- 2 000	- 2 130

### 2 - Evolution de la situation des emplois à la DDFiP de la Manche

Pour la DDFiP de la Manche, la mise en œuvre de cette méthode se traduit par les évolutions suivantes :

Ventilation par catégorie de l'évolution des emplois

AFIP	Idiv CN	A	B	C	Total
1	- 1	- 2	- 3	- 10	- 15

Le volume de 15 suppressions d'emplois A, B et C à ventiler dans les services de la DDFiP de la Manche se décline de la façon suivante : 2 emplois A, 3 emplois B et 10 emplois C, étant précisé que le prélèvement des 2 emplois A est fléché par la Direction Générale (correspondant à des redéploiements nationaux).

La Direction générale n'a pas procédé à une ventilation par filière des prélèvements d'emplois.

Au plan local, une répartition proportionnelle a été effectuée comme suit :

Filière fiscale	Filière gestion Publique	Total
350	306	656
53,35%	46,65%	100,00%
8	7	15

#### La suppression d'un emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale dans les services de direction :

Cet emploi a été identifié au Pôle pilotage et ressources (division des ressources humaines) « avec, à terme, une réorganisation du pilotage des missions de ce pôle » (le directeur n'a pu nous dire comment elle allait être faite), pour tenir compte de la nomination d'un administrateur des Finances publiques, adjoint du directeur et responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

#### Les suppressions d'emplois dans la filière gestion publique

d'un emploi C dans les services de direction : « Ce prélèvement s'inscrit dans la contribution des services de direction aux suppressions d'emplois. » Aucune précision sur le service concerné.

d'un emploi C à la Trésorerie de Saint Lô : Selon notre direction, « la trésorerie enregistre une situation favorable au regard du ratio charges/emplois comparativement à des structures appartenant à la même catégorie et après application des ratio de productivité et bénéficie de marges de manoeuvre supplémentaires liées à la gestion par la DDFiP de la caisse unique DDFiP-Trésorerie-SIP-SIE-Paierie,

De plus, l'adoption en 2015 par la Communauté d'agglomération Saint Lô Agglo de la TOM pour tout le territoire concerné en lieu et place de la ROM subsistant parfois devrait générer de nouveaux gains de productivité pour le poste. » Or ceux sont les postes de Marigny et Torigni qui recouvraient ces titres !

De plus, la direction n'a fourni aucune données sur l'activité de la trésorerie, oubliant complètement les charges liées à l'agglomération de Saint Lô (RAR, CIP...). De même, le poste a eu 2 emplois liés à redéploiement en septembre 2015 suite à la réforme intercommunale mais ils ne sont pas pourvus ce qui sera encore le cas. Le caissier de la TP effectuait aussi les missions d'accueil pour l'utilisateur, travail sur le relevé BDF et d'autres tâches...qui n'ont pas disparues !...

Pour les suppressions d'emplois concernant le réseau, la direction nous explique que les postes comptable « enregistrent une situation favorable au regard du ratio charges/emplois comparativement à des structures appartenant à la même catégorie et après application des ratio de productivité » Ainsi,

Suppression d'un emploi C à la Trésorerie d'Equeurdreville -Hainneville . Un emploi B est aussi redéployé vers la TPM Cherbourg suite à la création du grand cherbourg et le transfert des missions liées. La trésorerie de Turlaville qui est aussi concernée perd aussi un emploi B qui est alors redéployé,

Suppression d'un emploi B de la Trésorerie de La Haye-Du-Puits-Lessay, emploi vacant, et redéploiement vers la Trésorerie de Carentan mais qui perd concomitant un emploi C vacant.

Suppression d'un emploi C à la Trésorerie de Marigny, d'un emploi C à la Trésorerie de Quettehou et d'un emploi C à la Trésorerie de Sainte-Mère-Eglise ,

La direction conclue qu'une «une attention particulière sera portée aux demandes de ces postes concernant le recours aux moyens de renfort. » Une observation qui nous a été déjà ressortie dans le passé. Or, l'EDR ne permet déjà pas de couvrir toutes les besoins !

### Suppressions d'emplois nettes et redéploiements locaux filière Gestion Publique

Services Gestion Publique	Suppressions d'emplois				Redéploiements locaux				Situation nette				
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	TOTAL
direction	-1			-1	+1				0			-1	-1
Trésorerie Saint Lô				-1		+1	+2			+1	+2	-1	+2
Trésorerie Saint Jean de Daye		-1	-2							-1	-2		-3
Trésorerie Equeurdreville			-1	-1							-1	-1	-2
Trésorerie Turlaville			-1										-1
TPM Cherbourg							+2						+2
Trésorerie La Haye Du Puits Lessay			-1										-1
Trésorerie Carentan				-1			+1						0
Trésorerie Marigny				-1									-1
Trésorerie Quettehou				-1									-1
Trésorerie Sainte Mère Eglise				-1									-1
Trésorerie Bréhal	-1		-2	-1					-1		-2	-1	-4
Trésorerie Granville						+1	+2	+1		+1	+2	+1	+4
Trésorerie Brécey		-1	-1	-1						-1	-1	-1	-3
Trésorerie Avranches						+1	+1	+1		+1	+1	+1	+3
<b>Sous total GP</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-8</b>	<b>-9</b>	<b>+1</b>	<b>+3</b>	<b>+8</b>	<b>+2</b>	<b>-1</b>	<b>+1</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>
<b>TOTAL DDFIP</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>	<b>-19</b>	<b>-14</b>	<b>+1</b>	<b>+4</b>	<b>+16</b>	<b>+4</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>	<b>-10</b>	<b>-15</b>